

Compte-rendu d'activité 2014

Point au 25/06/2014.

Depuis notre Assemblée Générale de juin 2013, nous avons souhaité renouer le dialogue avec l'Etat et nos Elus. Les contacts ont été fort peu encourageants, nos soutiens peu nombreux et manifestement tièdes ou désabusés.

Force est de constater que, malgré les résultats techniques à l'évidence plus que décevants et le manque de réponses argumentées à des questions précises, ou simplement d'information légitime, nos interlocuteurs persistent à considérer que les engagements de l'Etat et de LMCU ont été tenus et que le dossier est clos.

Aucune de nos observations ou propositions n'a été prise en compte avec le résultat que l'on sait et une dépense non négligeable dont le montant exact ne nous est pas connu.

Seule solution restante, peu coûteuse et certaine, la limitation de vitesse des poids lourds que nous avons réclamée avec le soutien officiel de nos maires et de LMCU, pourtant déjà mise en œuvre ailleurs (nous l'avons constaté), nous a été refusée sans débat complémentaire possible. Et pourtant un plan de régulation de vitesse assez drastique (au demeurant conforme à nos souhaits) a été mis en place autour de la métropole, dans lequel le seul tronçon non concerné a été l'A27.

Le calendrier électoral récent (municipales, puis européennes) n'a pas favorisé notre action, toujours strictement apolitique ; nos élus ont eu bien d'autres priorités. Ceci étant, notre dossier n'en est pas moins significatif du malaise général exacerbé par l'impossibilité, manifeste et constante, d'obtenir une concertation réelle avec les Pouvoirs Publics sur les problèmes effectivement perçus sur le terrain au quotidien par les habitants. Le soutien de nos élus n'a pas eu de résultats concrets ; leurs positions ont été diversement exprimées ; certaines, non publiques, sont défavorables aux riverains. La réunion plénière de fin de chantier souhaitée par l'association, avec tous les protagonistes (Etat, LMCU, Conseil Régional, Maires et Riverains) pour bilan et retour d'expérience sur l'opération n'est toujours pas envisagée, malgré la demande récurrente de l'association.

Dans ce contexte, compte tenu des changements récents survenus à LMCU il est nécessaire que l'association, sur la base des attentes réelles et exprimées de ses adhérents, définisse précisément les suites à donner aux positions de l'Etat. Elles ont été différées volontairement dans l'attente des prises de position de nos élus ; il est maintenant temps de prendre position officiellement en réponse aux actions de l'Etat et de LMCU.

[Voir la convocation à l'Assemblée Générale du 25/06/2014](#)

Pour l'essentiel, depuis la précédente assemblée générale, l'association a attendu la confirmation de la décision de l'Etat concernant la limitation de vitesse des poids lourds. Par une lettre adressée à M. ZOUTE Maire de CHERENG, l'Etat confirme bien son refus d'appliquer une limitation de vitesse sur l'A27 et confirme que, pour lui, le dossier est clos, les objectifs ayant été intégralement atteints.

L'association regrette fortement l'indifférence générale concernant le bilan technique et économique public de l'opération.

En effet, comme déjà indiqué l'an passé, les mesures réalisées, avec le concours de LMCU, sont éminemment contestables, la garantie de résultat annoncée n'est pas prouvée.

La demande de l'analyse en présence de tous les partenaires du déroulement du chantier et des solutions retenues, pour retour d'expérience en regard du montant des dépenses (non connu avec précision), est ignorée par l'Etat et LMCU.

Le rejet par l'Etat de la limitation de vitesse des PL à 80 km/h est vécu comme discriminatoire par les riverains ; les raisons invoquées sont difficilement acceptables, d'autant plus que de telles limitations sont appliquées en d'autres lieux.

De plus, comme l'association l'a écrit à sa Présidence, LMCU n'a pas respecté ses engagements d'origine. Le représentant de LMCU demande la parole pour affirmer que les reproches de l'association sont infondés, car LMCU affirme que ses promesses ont été intégralement tenues : c'est grâce à LMCU que des objectifs ambitieux de niveaux sonores ont été retenus par l'Etat et que la demande de limitation de vitesse des PL a été inscrite au PDU et demandée à l'Etat.

Le Président de l'association rappelle les engagements des précédents Présidents de LMCU, prononcés par le vice-président Paul Deffontaine en réunion publique de réaliser mieux que ce que l'Etat proposait, avec intégration paysagère non réalisée. LMCU a participé aux mesures de réception, et s'est engagée à surveiller les niveaux sonores par balises, dont l'exploitation prévue pour recalage du modèle de calcul n'est pas présentée ; le retrait des balises a été à notre connaissance décidé par LMCU.

Il est répondu que LMCU n'est pas responsable, l'Etat devant exploiter les mesures de LMCU qui n'a pas la compétence en la matière et que l'Etat est seul décisionnaire pour les limitations de vitesse ; quant aux aménagements paysagers, il est précisé qu'il n'est ici question que du bruit.

Le Président rappelle que les nuisances sonores par les camions sont particulièrement aggravées du fait de la demande de LMCU de transférer le trafic PL initialement sur l'A22 (itinéraire international répertorié) sur l'A27, avec promesse de tout faire pour que les désagréments consécutifs soient correctement traités pour les riverains. En conséquence le refus de la limitation de vitesse, sans réaction officielle de LMCU est vécu, entre autres, comme un ultime abandon.

Le représentant de LMCU reproche au président d'avoir vivement exprimé ses reproches en direction de LMCU, ce qu'il n'accepte pas. Le président répond que l'association fait bien la différence de responsabilité entre l'Etat maître d'ouvrage et maître d'oeuvre, au premier chef responsable des refus, et LMCU en position de cofinanceur ; aucun reproche à attribuer à l'Etat n'a été, et ne sera, imputé à LMCU ; néanmoins si la participation de LMCU au financement de l'opération a été saluée avec gratitude par l'association, les manques constatés dans ses engagements sont bien réels ; rappelons que LMCU par sa Présidente s'était engagée, entre autres, à transmettre à l'association une appréciation argumentée et circonstanciée des solutions techniques prévues par l'Etat, sans suite. Au demeurant l'évaluation du rapport qualité/prix des ouvrages réalisés concerne bien le cofinanceur, partie prenante vis-à-vis de l'environnement sonore sur le territoire de la Métropole, dans le cadre des directives européennes.

Il est rappelé par le président que plusieurs riverains lui ont signalé que, lors de l'estimation de leur bien en vue d'une vente, la valeur de leur maison a

été sérieusement diminuée à cause du bruit ambiant ; d'autres, dont des riverains modestes contraints à déménager, ont déploré la difficulté très importante à vendre leur bien (beaucoup de visites mais autant de défections d'acheteurs éventuels intéressés mais rebutés par le bruit).

La discussion ne peut aboutir ; les positions respectives sur le dossier sont par trop éloignées.

L'association évoque quelques possibilités d'action à creuser avec comme critère de ne réaliser que des démarches qui conduiraient à des avancées concrètes et surtout recevables par nos interlocuteurs à l'Etat et LMCU (crédibilité des mesures et/ou audit commandés par l'association).

Un adhérent demande si la classification de l'A27 en autoroute rurale (principale raison du refus de limiter la vitesse des PL à 80 km/h) correspond à une catégorie réglementaire ; l'association n'a pas la réponse.

M. le Maire de Baisieux prend la parole pour annoncer, avec l'approbation de M. le Maire de Chérens, que les Maires des 6 communes concernées vont adresser à l'Etat une lettre de relance pour la limitation de vitesse des PL, suite aux deux premières demandes officielles qui n'ont pas eu d'effet.

L'association va continuer à demander une réunion technique de fin de chantier pour retour d'expérience, mais elle va essentiellement continuer à réclamer l'alignement de l'A27 concernant les limitations de vitesse des PL, seule mesure, peu coûteuse et certaine quant aux gains en diminution du bruit souhaitables, particulièrement la nuit et lors des pointes de trafic, et significative d'une attitude, enfin concrètement favorable aux riverains dans ce dossier.

Voir le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 25/06/2014